

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Compte rendu de la réunion de la CDTIS du 28 septembre 2024

Présents : BAILLET Georges - BOURDON Bernard – JANNET Jean François – MAGDELAINE Guy – MONTBARBON Gérard – PELISSON Bernard -PELLET François

Excusés : JANTET Bernard

Invité excusé : MALIN Joël

Objet de la réunion :

- Organisation de la commission pour la saison 2024/2025
- Vérifications prévues lors de la saison 2024/2025
- Suivi des travaux de non-conformités à faire lever durant l'intersaison
- Suivi des équipements de contrôle
- Suivi de la réglementation

Organisation de la commission pour la saison 2024/2025

- BAILLET G et PELLET F pour les secteurs Val de Saône Sud, Dombes et Côtère.
- BOURDON B et MONTBARBON G pour les secteurs Val de Saône Nord et Bresse.
- JANTET Bernard, MAGDELAINE G et PELLISSON B pour le secteur du Haut Bugéy.
- BAILLET G et JANNET JF pour les secteurs Burgien et Ambarrois.
- Les installations du secteur du Bas Bugéy seront prises en compte suivant la disponibilité des membres.
- Demandes de classement auprès des municipalités : BAILLET G
- Comptes rendus de visite et suivi des validations auprès de la CRTIS : JANNET JF
- Demande d'avis préalable pour le FAFA : JANNET JF

Infrastructures recensées au niveau du district au 28 septembre 2024

242 installations dont 170 dotées d'un éclairage hors gymnases.

Composition des 242 installations : 10 gymnases ,187 terrains en pelouse naturelle, 33 terrains en pelouse synthétique et 12 en stabilisé.

Les vérifications programmées pour la saison 2024/2025 :

- 50 installations dans le cadre des vérifications décennales et des installations dans le cadre du FAFA.
- 39 éclairages dans le cadre des visites bisannuelles, quadri annuelles et dans le cadre du FAFA.

A noter que pour les vérifications FAFA, la commission ne peut intervenir qu'après la fin des travaux. Certains propriétaires d'installation ont engagé des démarches mais avec un planning aléatoire.

Vérifications traitées du 1^{er} juillet au 30 septembre

- 9 installations et 5 éclairages

Vérifications à prévoir durant la période du 30 septembre au 30 janvier

- 9 installations et 14 éclairages

Installations ayant des non-conformités majeures à lever.

- Stade municipal de Mézériat 1 – vu avec le propriétaire de l’installation – demande faite à la ligue pour un report de 15 jours de la date de délai de fin de travaux.
- Stade municipal de Jayat – vu avec le propriétaire de l’installation pour la modification de l’aire de jeu.

Suivi sous la responsabilité de la CDTIS.

Installations ayant des non-conformités mineures à lever.

La CDTIS concertera la CRTIS pour savoir qui effectuera les relances auprès des propriétaires des installations avec copie aux clubs.

Suivi des équipements de contrôle

- Aucun achat à prévoir durant la saison 2024/2025.
- 4 luxmètres ont été envoyés durant l’intersaison chez la société Testo pour des étalonnages.

Point sur la réglementation

La réglementation du 1^{er} juillet 2021 demeure inchangée et sera d’actualité pour cette saison 2024/2025. Les éclairages classés E Entraînement lors d’une vérification initiale n’ont pas besoin de confirmation.

Informations

- Suivi des Autorisations d’Ouverture au Public. A ce jour, la CDTIS a référencé 181 AOP sur 218. La commission continue l’actualisation des dossiers administratifs. Désormais toutes les demandes de classement décennales transmises à la ligue sont accompagnées d’une AOP si celle-ci n’est pas déjà enregistrée dans Stadium.
- La CRTIS envisage une réunion restreinte décentralisée au sein des locaux du district de l’Ain le jeudi 17 octobre 2024. Les membres de la CDTIS sont invités à assister à celle-ci.

Date prévisionnelle de la prochaine réunion

Samedi 25 janvier 2025 à 9h30.

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu’au retour de l’accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d’éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d’Avis Préalable installation

- Demande du SIVOS des 3 Bâgé-Dommartin pour un nouvel éclairage en LED sur le terrain d’honneur de Bâgé – dossier transmis à la ligue pour validation.

Vérifications initiales de gymnases pour la pratique de futsal le 16 septembre 2024

- Gymnase Gabriel Voisin NNI 010539902 de Bourg en Bresse – rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue pour classement.
- Cosec Favier NNI 010539901 de Bourg en Bresse rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue pour classement.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Eclairage du stade municipal Joseph Lopez 1 d'Ambronay NNI 010070101 – classement au niveau E7 LEDS jusqu'au 26 septembre 2028.
- Eclairage du stade municipal de Saint Etienne sur Chalaronne NNI 013510101 – rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage des stades municipaux d'Arbent :
 - NNI 010140101 – attente d'une décision par la ligue
 - NNI 010140102 – classement au niveau E7 LEDS jusqu'au 30 septembre 2028.
- Eclairage du stade Fernand Piguet 2 de Marboz NNI 012320102 – rapport à effectuer par la CDTIS.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stade Orindis 2 NNI 012650102 de Montréal-la Cluse – classement au niveau T5 PN jusqu'au 17 octobre 2034.
- Stades des Brotteaux 1 et 2 NNI 014500101 et 014500102 de Villieu Loyes Mollon – rapports effectués par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade municipal NNI 011380101 de Culoz – classement au niveau T5 PN jusqu'au 24 septembre 2034.
- Stade du Fresne NNI 012940101 de Peyrieu – classement au niveau T5 PN jusqu'au 17 octobre 2034.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Néant

Installations ayant des non-conformités majeures à lever

- Stade municipal de Mézériat 1 -modifications en cours par le propriétaire de l'installation – demande faite par la CDTIS auprès de la ligue pour un délai supplémentaire de 15 jours.
- Stade Henri Rigollet de Jayat – modifications en cours par le propriétaire de l'installation – demande faite par la CDTIS auprès de la ligue pour un délai supplémentaire de 15 jours.

Programmations à compter du mois d'octobre 2024

- Eclairage du complexe sportif Fétan 1 de Trévoux NNI 0142700101
- Eclairages des complexes G Goujon 1 et 3 de Bellignat NNI010310101 et NNI 010310103

Pour la CDTIS : JF JANNET